

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 13 DÉCEMBRE 2013 **LÉGISLATURE** 2013-2016





ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 9 décembre 2013 à 20 h

Ordre du jour

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 17 juin 2013
- 2. Présentation du budget 2014
 - Informations
 - Approbation
- 3. Révision du règlement de Taxe de promotion touristique
- 4. Rapport des chefs de département
- 5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées après l'assemblée.

LE RENOUVEAU, ÇA CONTINUE...



> Alain Perruchoud

Il a été souvent question du renouveau dans le cadre du remplacement de la télécabine Vercorin-Crêt-du-Midi. Et du renouveau, il y en a eu. En deux ans, tout a changé, la télécabine, l'enneigement

artificiel, le restaurant du Crêt-du-Midi et cet été, la Forêt de l'Aventure et divers autres travaux sur les bâtiments. Tout est donc prêt, pour ce prochain hiver, pour autant que les conditions météorologiques soient aussi de la partie, ce que j'espère vivement.

Et bien, le renouveau touche aussi la Commune et les villages de plaine qui, à l'instar de Vercorin, ne sont pas en reste. D'ici quelques mois, le Domino et les appartements de La Postale seront mis en location. Une fin heureuse pour ce bâtiment dont la rénovation s'est fait attendre depuis plus de 30 ans. Une bonne affaire pour Chalais qui verra se repeupler son centre du village.

La route du Tombec, à Réchy, a aussi subi un lifting bienvenu qui marque maintenant l'entrée du village de Réchy. La circulation s'en trouve quelque peu ralentie et le sera encore avec les bacs à fleurs qui viendront compléter l'aménagement ce printemps prochain.

A Vercorin, la mise en œuvre de la politique du Conseil communal, visant à réduire la circulation dans le centre du village, aboutira durant cet hiver. En premier lieu, les résidents et nos hôtes auront le plaisir de découvrir que les quartiers de notre village touristique sont maintenant desservis par les transports publics. Deux véhicules surbaissés, pour trois lignes de bus navettes gratuites, circuleront à Vercorin, dès

l'ouverture de la saison hivernale. Dans le même temps et afin de favoriser l'utilisation de ces bus navettes, le centre du village de Vercorin sera signalisé comme zone de rencontre limitée à 20 km/h et le parking de la télécabine sera dorénavant payant. De quoi faire changer quelques habitudes!

Le renouveau continuera en 2014, à condition, bien entendu que l'Assemblée primaire accepte le budget des investissements. A Chalais, le quartier du Fuidjou devrait enfin bénéficier d'un parking digne de ce nom. Depuis de nombreuses années, le manque de places de parc se fait cruellement sentir et la venue sur le marché des appartements de La Postale ne fera qu'accentuer ce problème. Le projet d'agrandissement du parking existant, sur les terrains acquis par la commune, arrive donc à point nommé. Du côté de Réchy, le Conseil communal a décidé de poursuivre l'aménagement du village par la réfection de l'entrée Ouest, sur le modèle de l'entrée Est.

Dans le futur proche, deux dossiers importants vont occuper le Conseil communal. Le premier concerne le remplacement du téléphérique Chalais-Vercorin, avec l'augmentation de sa capacité de transport et la nécessité de places de parc supplémentaires. Le deuxième concerne la zone sportive Ecossia - Bozon et en particulier, la construction en collaboration avec la Ville de Sierre, d'un terrain de football synthétique, aujourd'hui envisagée sur les terrains de la commune de Chalais. Ce sont là des investissements importants et des opportunités pour encrer notre commune dans le tissu régional.

Et oui, le renouveau, ça continue!

Alain Perruchoud, président

M. Alain PERRUCHOUD, président, souhaite la bienvenue aux 85 participants et tout particulièrement aux 2 nouveaux membres du Conseil communal qui prennent part à leur 1^{re} assemblée primaire, Mme Cosette PRODUIT et M. Pascal VEILLON.

Il rappelle la publication au pilier public de la convocation pour cette assemblée, le 21 mai 2013, relayée au Bulletin Officiel, le vendredi 24 mai 2013 puis, par l'intermédiaire du *CHALAIS-Infos* N°2 du mois de juin 2013, distribué à tous les ménages de la commune.

Le Président relève également la présence de M. Jean-Pierre CHEVALLEY, Réviseur qualifié.

Il donne lecture de l'ordre du jour prévu pour cette assemblée.

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 17 décembre 2012
- 2. Comptes de l'exercice 2012
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
- Modification partielle du Règlement Communal des Constructions (RCCZ) et du plan d'affectation des zones (PAZ) dans le secteur «Grampraz» à Réchy
 - Informations sur le projet
 - Approbation des modifications partielles des RCCZ + PAZ
- 4. Rapport des Chefs de Départements
- 5. Divers

Avant de débuter la partie officielle, le président appelle MM. Marc-Antoine PERRUCHOUD et Jean-Marc ZUFFEREY en qualité de scrutateurs ad hoc. Ces propositions ne sont pas contestées.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Le protocole a été intégralement publié dans le bulletin d'information du Conseil communal «CHALAIS-Infos» N°2 du mois de juin 2013.

Sa lecture n'est pas demandée.

M. Eric RUDAZ demande la correction de son intervention au point 7 «Divers».

En effet, il avait demandé quel était le délai pour présenter le projet de remembrement agricole des parcelles situées à l'est de la télécabine, à l'approbation de l'Assemblée primaire, en vue de la réalisation du projet de complexe hôtelier à l'entrée de Vercorin.

Mis à part cette rectification, le protocole est approuvé, tel que rédigé.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2012

Le président débute sa présentation par la liste des principaux chantiers actuellement à l'étude, notamment les taxes des Services Publics (SP), de Promotion Touristique (TPT) et sur les Résidences secondaires (R2), la révision complète du RCCZ, les remembrements de Grampraz, des Harroz supérieurs, de Tsanziroud, les sentiers pédestres vers Anniviers, l'amélioration du sentier Crêt-du-Midi à l'Ar du Tsan, la liaison Maison bourgeoisiale de Chalais à l'Arche des Crétillons (1^{re} étape du projet «de Chalais aux chalets en passant par . . .»), les drainages de stabilisation pour le glissement de la route Itravers-Vercorin, la poursuite de l'élargissement de la route de Vercorin à la Boua, les délestages du village de Vercorin et de celui de Chalais, la mise en place de zones de modération de trafic à Vercorin, les navettes pour la saison d'hiver à Vercorin, la construction de l'immeuble «La Postale» à Chalais (fin prévue au printemps 2014).

Il signale également que la constitution d'une commission des finances n'a pas trouvé grâce devant le Conseil communal, car la majorité des membres n'ont pas vu l'aide effective qu'elle aurait pu apporter. Par contre, le Conseil communal n'est pas opposé à attribuer des mandats spécifiques à des professionnels lorsque des complications financières se présenteront, pour des analyses de risques, la mise en place d'un système de contrôle interne, voire également la constitution d'un groupe de travail ponctuel qui plancherait sur un sujet précis.

	Fonctionnement		Investissement		
Charges / Dépenses	Fr.	12′101′104,57	Fr.	2'084'983,81	
Revenus / Recettes	Fr.	14'123'446,70	Fr.	659′769,35	
Marge d'autofinancement	Fr.	2'022'342,13			
Investissements nets			Fr.	1'425'214,46	
Excédent de revenus	Fr.	313'919,27			
Amortissements comptables	Fr.	1′708′422,86			
Excédent de financement	Fr.	597′127,67			

Le nombre de personnes présentes à l'administration communale pourrait donner l'impression d'un surplus de personnel; ce n'est pas du tout le cas. En effet, mis à part les 9 postes équivalents plein temps, dont 3 pour les Travaux Publics, nous formons des apprentis et accueillons de nombreux stagiaires (MPC, COREM, fondation.ch) tout au long de l'année.

La présentation des comptes 2012 débute par le graphique des résultats globaux, pour le fonctionnement et les investissements.

Le président précise d'emblée que dans les amortissements comptables figure un montant de 300'000.— CHF pour l'amortissement des titres de la Société de la Télécabine de Vercorin SA.

Il poursuit avec les déficits engendrés par l'exploitation des Services Publics pour un montant d'env. 574'000.— CHF, montant pris en charge par les impôts ordinaires.

La comparaison graphique des résultats globaux 2006 à 2012 montre l'évolution de la marge d'autofinancement, de l'endettement et des investissements nets.

En 2012, sur la quasi-totalité des investissements réalisés (92%); seul le columbarium de Vercorin n'aura pas pu être exécuté.

Les effets de la répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II) ne sont pas encore définitifs; cependant, malgré une péréquation financière importante (1'233'955,80 CHF), il semblerait que le résultat positif prévu d'env. 800'000.— CHF se réduise à moins de 500'000.— CHF.

Le président donne ensuite connaissance des éléments du bilan communal et commente les résultats du graphique des indicateurs de l'Etat du Valais.

M. Jean-Pierre CHEVALLEY donne lecture de son rapport de révision qui conclut à l'acceptation des comptes 2012, tels que présentés.

A la demande de M. Bernard BAGNOUD, le président signale que les coefficients d'impôts ne devraient pas baisser pour le moment. En effet, il reste beaucoup d'investissements à réaliser et il serait prématuré de déjà réduire les recettes. Il se peut que la Commune de Chalais soit un peu plus chère; par contre, il faut

	Dépenses	Recettes	Marge	Endettement
2012	12′101′104,57	14′123′446,70	2′022′342,13	10'669'432,77
2011	12′607′293,95	14′592′457,65	1′985′163,70	11′263′260,44
2010	12′321′036,33	14′277′917,05	1′956′880,72	11′694′888,16
2009	12′330′500.31	13′648′141,17	1′317′640,85	11′692′987,08
2008	11′744′641.00	14′097′758.00	2′353′117.00	10′742′031.00
2007	8'429'344.00	11′611′890.00	3′182′546.00	11′758′495.00
2006	8'938'282.00	11′033′431.00	2′095′149.00	13'443'023.00
2005	7′676′021	10′067′339	2′391′318	13′301′703
2004	7'648'943	12′133′383	4'484'440	11′526′020

constater qu'elle est bien équipée en infrastructure; ce qui favorise notre attractivité.

A la demande de M. Jean-Charles ZUFFEREY, le président donne le total de la rubrique «Intérêts» qui représente le coût de nos dettes et qui s'élève à 521'778.— CHF pour l'année 2012.

Au nom du PDC, M. Jacques ZUBER revient sur les requêtes déjà émises et constate avec

plaisir que la Commune a débuté l'amortissement des actions de la Télécabine, comme cela avait été demandé.

Par contre, il regrette la décision négative au sujet de la commission des finances qui prive la commune d'un précieux instrument d'aide.

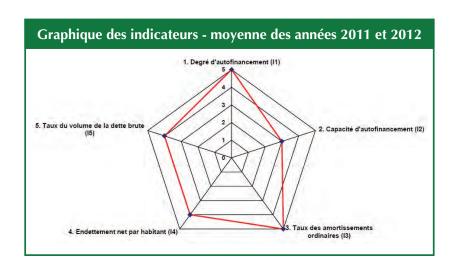
Dans un souci de bonne gestion et de transparence, le PDC souhaite une mise à jour des rubriques «Comptes» sur le site internet communal (2011 + 2012); il a également été constaté que les factures TPT accusent quelques retards, ainsi que l'encaissement de l'impôt anticipé. Ces montants sont aussi bien dans la caisse communale qu'entre les mains d'autres entités.

Il demande également quelles sont les garanties offertes par la Société de la Télécabine de Vercorin SA en compensation du prêt de 4 millions.

Le président répond que le site va être mis à jour tout prochainement, il s'agit d'un simple oubli.

Pour la TPT, un nouveau règlement est en phase terminale et les bases de perception devraient être entièrement revues (actuellement en attente du chiffre d'affaires communiqué), ce qui perturbe la facturation. Pour l'impôt anticipé, il n'est pas au courant de ce point précis et ne peut pas y répondre.

Une convention doit encore être établie avec la Société de la Télécabine de Vercorin SA; ce document



tiendra compte des garanties possibles. Pour cette affaire, il ne faut pas se leurrer, la vie sera difficile, même si les résultats (recettes et fréquentation) de cette saison ont dépassé les espérances. Il reste à mettre en relation les charges pour connaître le résultat financier réel.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent les comptes 2012, à l'unanimité.

3. MODIFICATION PARTIELLE DU RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS (RCCZ) ET DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ) DANS LE SECTEUR «GRAMPRAZ» À RÉCHY

M. Olivier HUGO retrace l'historique de ces propositions et présente les modifications que le Conseil communal souhaite apporter à cette zone afin de densifier la zone et éviter le mitage du territoire.

La densité sera élevée de 50% à 60% et 70% avec une obligation dans le nombre minimum des appartements, des étages, des volumes, des longueurs et l'utilisation de la densité.

La 1^{re} mise à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition.

A la question de M. Jean-Charles ZUFFEREY, le président répond qu'il ne s'agit pas d'une demande forte

de la population, mais d'une amélioration de l'aménagement du territoire qui va dans le sens d'une meilleure utilisation des surfaces à bâtir, de manière à rendre notre RCCZ + PAZ conforme aux dispositions de la LAT.

A la demande de M. Patrick MICHELOUD, le président répond que le remembrement est en cours et que le nouvel état sera mis à l'enquête publique au début septembre.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unanimité, les modifications proposées du RCCZ & PAZ telles que spécifiées dans les nouveaux articles 69 et 70 ainsi que dans les colonnes 3.1 et 4.1 du tableau des zones.

4. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Mme Cosette PRODUIT constate qu'elle a été très vite captivée par sa nouvelle mission et qu'elle n'a pas vu passer le temps.

Elle aborde en premier les soucis du Centre scolaire de Vercorin avec son horaire continu, la cantine scolaire avec 2 services, l'enquête non concluante sur la création d'une UAPE à Vercorin, ainsi que les rencontres avec les membres du personnel enseignant.

Pour les affaires sociales, les situations sont particulièrement délicates et requièrent énormément d'humanité. Dans ce même temps, la nouvelle structure Al-PEA est en phase de démarrage avec de nombreuses dispositions à régler.

Le soutien des sociétés locales est indispensable pour agrémenter la vie de nos villages et conserver une dynamique pour la jeunesse et les adultes.

La sécurité publique a été une occupation de tous les instants. Mme Produit a déjà vécu quelques expériences de répression et de prévention. Elle a suivi un exercice des pompiers et le travail de l'Etat Major de Conduite en cas de catastrophe, sur le glissement des Peilleittes.

Enfin, elle remercie les collègues du Conseil et rappelle que les citoyens sont au cœur de ses préoccupations, qu'elle souhaite satisfaire au mieux aux exigences de ce poste et renouvelle ses remerciements pour la confiance témoignée.

M. Alain PERRUCHOUD la remercie et fait part de sa satisfaction quant à son engagement pour les dossiers qu'elle gère.

Il signale la surprise du Commandant du CSP du Vallon lorsqu'elle a souhaité un équipement pour participer à l'exercice annuel de printemps.

M. Pascal VEILLON apporte des nouvelles de ses dicastères, notamment pour les constructions qui ont connu un pic de demandes en 2012. Suite à l'acceptation de la loi WEBER sur les résidences secondaires et la décision récente du Tribunal fédéral, les permis délivrés après le 11 mars 2012 pourraient devenir caducs.

Malheureusement, comme la loi d'application n'est pas encore établie, il reste d'innombrables questions sans réponse, notamment sur les bâtiments existants, les mayens, les changements d'affection, etc.

Pour le tourisme, l'excellente dernière saison a été ressentie au niveau de l'hébergement et des entreprises directement liées. M. Pascal VEILLON annonce le départ de Mme Laure FAVRE qui quittera le bureau de l'OT à la fin de la saison d'été; il en profite pour lancer un appel à de nouveaux membres pour la Société de Développement de Vercorin.

Il informe de sa satisfaction sur la collaboration des commerçants de Vercorin et sur la création du «VercoPass» proposant des rabais pour les hôtes qui séjournent dans les hôtels de Vercorin.

Pour cette saison d'été, le parcours de la Forêt de l'Aventure sera entièrement reconstruit, au-dessus de la «Buvette de l'Etable» à Sigeroulaz. Cette nouvelle installation comprend une ligne de vie continue, ce qui augmente la sécurité et réduit le personnel nécessaire à son exploitation.

Enfin, il signale la poursuite du projet de piste de descente VTT depuis le Crêt-du-Midi jusqu'à Chalais, avec séparation des flux entre les automobilistes, les randonneurs et les amateurs de VTT.

M. Alain PERRUCHOUD confirme les grands soucis créés par l'acceptation de l'initiative WEBER et se réjouit de la poursuite du projet de piste VTT débuté par M. Olivier HUGO.

M. Olivier HUGO commence son tour d'horizon par la situation des investissements 2013, notamment le bassin de rétention au lieu-dit «Marais», les réparations périodiques des bisses (REP), le parking de la télécabine, les améliorations des routes forestières des Ziettes et de Tracuit.

Il présente ensuite le point de situation des remembrements de Grampraz (mise à l'enquête publique du nouvel état des équipements et du parcellaire), des Harrô supérieur (traitement des oppositions).

Pour l'aménagement du territoire, il reste à effectuer l'historisation du site de la gravière des Zittes avant de la mettre en exploitation (remblayage). De son côté, le projet de dépôt d'entreprises à Croujà n'avance pas vu les innombrables obligations contradictoires définies par les services de l'Etat du Valais.

Le concept d'amélioration de la desserte des transports publics sur la rive gauche entre Sierre et Sion est actuellement à l'étude.

L'organisation de bus navettes à Vercorin avance fort bien et un appel d'offre a été lancé pour cette prochaine saison d'hiver.

M. Alain PERRUCHOUD constate que les dossiers avancent très lentement et qu'il faut montrer beaucoup de ténacité pour arriver au but fixé.

M. Cédric RUDAZ développe tout d'abord un thème sur l'avenir de nos forêts et de la biodiversité en présentant le projet «Qualité Paysage» qui veut empêcher le reboisement incontrôlé, réduire les surfaces embroussaillées, valoriser les paysages traditionnels et montrer l'importance d'un entretien régulier du sol.

Pour ce faire, un guide sera établi sur des surfaces témoins (Conches, Anniviers et Chalais) pour identifier les secteurs prioritaires d'intervention. De plus, dès 2014, une part des paiements directs aux agriculteurs sera directement liée aux pratiques et mesures agricoles contribuant à la qualité des paysages et à ces travaux d'études paysagères régionales.

En 2^e point fort, il précise les travaux prévus dans le cadre du réaménagement du cimetière de Chalais, notamment la désaffectation de tombes qui permettra la mise en route du projet.

Il annonce également l'installation d'un columbarium à Vercorin, dans le mur de soutien, à l'Est de l'Eglise de Vercorin.

5. DIVERS

M. Alain PERRUCHOUD informe que l'inauguration officielle de la Télécabine de Vercorin débutera le vendredi 30 août 2013 par une partie réservée aux actionnaires et sera suivie d'une journée «Portes ouvertes», le samedi 31 août 2013.

Sur l'intervention de M. RIHS, le Président confirme que l'état catastrophique de la route du Bisse n'a pas échappé au Conseil communal et que la réfection est prévue tout prochainement. D'ailleurs, l'adjudication des travaux est à l'ordre du jour du Conseil communal de demain soir.

M. GUGGLIEMAZZI constate que les choses devraient s'accélérer du côté du remplacement du téléphérique et que la ligne de bus risque fort d'en faire les frais. Malheureusement, il constate également qu'on oublie tout une partie de Briey et qu'une étude approfondie doit être menée à ce sujet.

Le président confirme cette bonne nouvelle pour le téléphérique. Par contre, il sait que l'Office Fédéral des Transports (OFT) ne soutiendra pas financièrement deux lignes parallèles. Or, la ligne du téléphérique est indispensable pour Vercorin; dès lors, c'est la ligne de bus qui devra être abandonnée. De ce fait, il sera nécessaire d'entamer une réflexion afin de trouver une alternative viable pour Briey. Pour le moment, il n'y a pas encore d'urgence et l'on attend les décisions définitives de l'OFT.

M. RIHS constate que la forêt avance beaucoup dans le village de Vercorin et que des propriétaires laissent proliférer des arbres de grandes hauteurs.

Le président reconnaît une incohérence dans les dispositions légales. En effet, pour le feu, les bâtiments doivent respecter certaines distances de sécurité; alors que les arbres intermédiaires offrent un pont dangereux pour la propagation des incendies.

Malheureusement, pour le moment, nous ne disposons pas de bases légales pour obliger les propriétaires à abattre ces arbres inquiétants. Il faudra penser à introduire cette obligation dans les articles du prochain règlement des constructions (RCCZ).

Mme Béatrice ZUFFEREY souhaite connaître les raisons pour lesquelles les «Briaqui» n'ont pas été informés du problème d'eau non potable.

Le président retrace l'historique de la découverte de cette pollution et les mesures qui ont été immédiatement prises. Comme les premières analyses étaient négatives sur Briey, lorsqu'elles ont démontré la présence de quelques germes, toutes les mesures de prévention et de nettoyage avaient déjà été mises en œuvre. Dès lors, il devenait inutile d'alerter la population qui ne risquait plus rien.

M. Yvon PERRUCHOUD s'inquiète de la pollution sonore causée, depuis le 15 juin 2013, par les bals organisés au Café de Paris à Chalais, les samedis soirs.

Le président confirme que des autorisations et prolongations ont été délivrées, mais qu'elles ne permettent pas d'importuner le voisinage. Cette information peut également être transmise directement au Secrétariat communal qui peut ainsi réagir plus rapidement.

La parole n'est plus demandée et le président clôt l'Assemblée à 21 h 50.

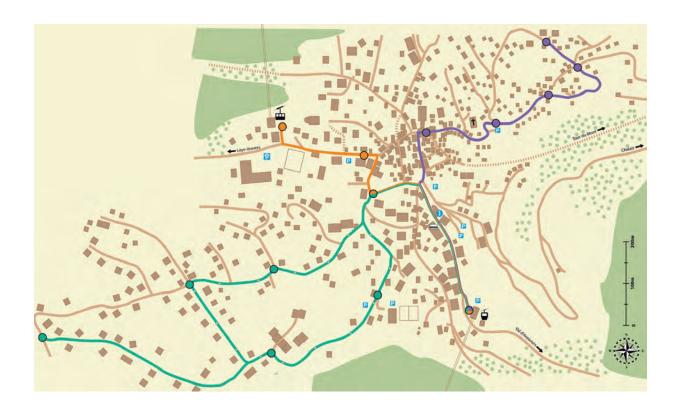
Il invite les participant-e-s à partager le verre de l'amitié et leur souhaite un excellent été et de bonnes vacances.

Alain Perruchoud, président François Zuber, secrétaire



> La première installation solaire d'importance, sur notre commune, a été construite sur les toitures du Crêt-du-Midi par Sierre-Energie et FMV

NOUVEAUX SERVICES DE BUS NAVETTES



Il y a quelques années, la société de la télécabine, la société de téléphérique Chalais-Vercorin et la Commune de Chalais avaient introduit et financé un bus navette gratuit pour la saison d'hiver. Jusqu'à maintenant, cette liaison du Téléphérique à la Télécabine fonctionnait pendant les périodes de grande affluence uniquement.

Le Conseil communal a décidé de reprendre cette activité et de faire bénéficier tout le village de ce moyen de locomotion. En effet, dès le 21 décembre et durant toute la saison d'hiver deux nouveaux bus navettes surbaissés circuleront dans le village de Vercorin. Le transport public sera assuré par un consortium de professionnels soit CarPostal et l'Oiseau Bleu.

Par ce service gratuit, le Conseil entend diminuer la circulation dans le village de Vercorin surtout pendant les fortes affluences de Noël et de carnaval. Cette première mesure est suivie par l'introduction d'une zone 20 km/h dans le centre du village et du parking payant à la télécabine. Ces différentes décisions de mobilité douce devraient réduire la circulation à l'intérieur du village.

Deux nouvelles lignes de bus seront inaugurées, Les Liches-Télécabine et Le Mont-Télécabine, en sus de la ligne actuelle Téléphérique-Télécabine.

Horaires et périodes

Tous les bus circuleront continuellement de 8 h 45 à 13 h 15 et de 15 h 15 à 17 h 45.

NONAGÉNAIRES 2014

Nom(s)	Prénom(s)	Né(e) le	Dernière résidence	Localité
Antille né(e) Cotter	Marcienne	15.09.1924	Rue du Fuidjou 26 [2]	3966 Chalais
Constantin né(e) Emery	Noëlly, Esther	11.01.1924	Route de l'Eglise 10	3966 Chalais

NOUVEAUX SERVICES DE BUS NAVETTES

Ligne TÉLÉPHÉRIQUE – TÉLÉCABINE

Le bus circulera du 21 décembre 2013 jusqu'à la fermeture des remontées prévue le 21 avril 2014, tous les jours (sous réserve de suppression de certaines semaines selon la fréquentation). La cadence du bus sera au quart d'heure avec deux arrêts facultatifs selon le plan.

Ligne LES LICHES – TÉLÉCABINE

Le bus circulera du 21 décembre 2013 jusqu'à la fermeture des remontées prévue le 21 avril 2014, tous les week-ends et les semaines de haute saison. La cadence du bus sera à la demi-heure avec les arrêts facultatifs selon le plan.

Ligne LE MONT – TÉLÉCABINE

Le bus circulera du 21 décembre 2013 jusqu'à la fermeture des remontées prévue le 21 avril 2014, tous les week-ends et les semaines de haute saison. La cadence du bus sera à la demi-heure avec les arrêts facultatifs selon le plan.

A chaque arrêt, un panneau mentionnera l'horaire de passage et l'indication du lieu de l'arrêt sur une carte. L'Office du Tourisme et un QR-code pourront renseigner en tout temps les utilisateurs des dernières informations sur le fonctionnement des bus.

Ce service permettra à tout un chacun de se rendre à la télécabine, soit pour aller skier, soit pour d'autres activités. Mais en plus, le téléphérique, les hôtels, les magasins, les boulangeries, les cafés-restaurants, etc. en seront aussi bénéficiaires.

Cette première année permettra d'évaluer les effets de l'introduction de ces deux nouvelles lignes et d'apporter les corrections nécessaires pour la saison suivante. Ce nouveau réseau de transport sera un réel plus pour notre village touristique.

Alors cet hiver, laissons notre voiture à la maison et circulons à pied ou en bus navette!

Olivier Hugo, conseiller communal



> Mais où est passée mon herbe? Nous n'avons pas été les seuls à être surpris par la première chute de neige dans la nuit du 11 au 12 octobre.

MODIFICATION DE LA TAXE SUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

En date du 14 décembre 1998, l'Assemblée primaire de Chalais a décidé d'introduire une taxe de promotion touristique (TPT) prévue par la loi sur le tourisme du 9 février 1996 en lieu et place de la taxe d'hébergement.

Après presque 15 ans d'application du règlement sur la TPT, il était temps de le mettre à jour et de l'améliorer. En effet, la facturation de cette taxe est basée sur des données variables que l'administration communale ne dispose pas directement. Le retard de facturation et les incompréhensions des assujettis se sont amplifiés durant ces dernières années.

Le Conseil communal a décidé le 29 novembre 2011 de nommer une commission communale pour apporter des modifications et simplifications de ce règlement. De plus, ces modifications devraient apporter plus de ressources financières et d'équité entre les entreprises.

La commission est composée des membres suivants: Olivier Hugo à la présidence, Anne-Lyse Salamin Perruchoud, Frédéric Rudaz, Baptiste Neurohr et de Jean-Christophe Beney.

En premier lieu, la commission a analysé les règlements de 8 communes valaisannes afin de comparer les différentes solutions proposées en particulier les communes de «plaine» avec une station touristique en montagne, comme par exemple Nendaz. La commission a cherché à faciliter la facturation sur la base des données disponibles et à tenir compte des réclamations du règlement actuel.

Taxe de base

La taxe de base est calculée en fonction du lien de l'assujetti avec le tourisme. Le montant des taxes n'a pas vraiment changé, mais des groupes ont été rajoutés pour séparer le secteur de la construction des autres services. La liste des secteurs a été complétée afin de bien préciser les catégories.

Puissance économique de l'assujetti

Le montant complémentaire qui prend en considération la puissance économique de l'assujetti, était basé sur le chiffre d'affaires. Il était multiplié par un facteur tenant compte de la marge bénéficiaire habituelle de la branche. Le facteur de marge est calculé sur la base des chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique.

ACTUELLEMENT	PROPOSITION
Chiffre d'affaires	Revenu imposable ou bénéfice imposable
1‰	5‰

Le nouveau règlement propose de prendre 5‰ des revenus ou bénéfices imposables pour calculer la puissance économique. Cette donnée est connue par l'administration et reflète mieux la réalité économique des indépendants ou entreprises contrairement au chiffre d'affaires.

	TAXE DE BASE				
ACT	UELLEMENT		PROPOSITION		
CHF	Entreprises	CHF	Entreprises	Grpe	
8000	Remontée mécanique	8000	Remontée mécanique		
1200	Agences, hôtels	1200	Dépendantes du tourisme		
1000	Ecole skis, magasins	500	Concernées par le tourisme	Α	
500	Restaurants, cafés	300	Concernées par le tourisme	В	
300	Garages, médecins				
200	Entreprises constructions	200	Peu concernées		

A - situées hors de la zone touristique B - situées en zone touristique

MODIFICATION DE LA TAXE SUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

Le coefficient

Afin d'introduire une équité entre les entreprises se situant dans la zone touristique et les entreprises de plaine travaillant dans la zone touristique, le rabattement de la TPT de 77% ne concerne plus que les entreprises peu concernées par le tourisme et celles du groupe A, concernées par le tourisme mais situées hors de la zone touristique.

ACTUELLEM	ENT	PROPOSITIO	N
Vercorin	100%	Groupe 1	100%
Briey	30%	Groupe 2	100%
Chalais, Réchy	15%	Groupe 3 A zone touristique	100%
		Groupe 3 B	100%
		Groupe 3 A hors zone touristique	33%
		Groupe 4	33%

Taxe minimale et activités accessoires

Afin de soutenir les activités accessoires et tenir compte des exceptions faites sur le règlement actuel, seule une taxe minimale de 60.— CHF sera appliquée sur le revenu d'indépendant accessoire, inférieur ou égal à 5'000.— CHF, selon le dernier procès-verbal de taxation en force.



> Les travaux acrobatiques entrepris par l'Etat du Valais sur la route de Vercorin ont pu être terminés, comme prévu, avant l'hiver

Chalets, appartements et chambres d'hôte

Afin d'éviter des confusions, la notion de chambre a été rajoutée. L'évolution des forfaits est adaptée.

Ce nouveau règlement proposé à l'Assemblée primaire doit apporter plus de simplicité administrative et une meilleure répartition de l'imposition. Les voies de droit sont aussi mieux précisées et adaptées à la législation actuelle.

	ACTUELLEMENT	PROPOSITION
1 studio, 1 pièce ou chambre	e CHF 60.–	CHF 60
2 pièces ou 2 chambres	CHF 90	CHF 100
3 pièces ou 3 chambres	CHF 120	CHF 140.–
4 pièces ou 4 chambres	CHF 150	CHF 180.–
5 pièces ou 5 chambres		CHF 220.–
6 pièces ou 6 chambres		CHF 260.–
7 pièces ou 7 chambres		CHF 300.–

Le montant perçu actuellement se monte à environ 65'000.— CHF. Comme pour certains assujettis le montant du chiffre d'affaires réalisé sur la commune n'est pas connu ou pas calculable, la taxation annuelle n'est jamais complète. Ce nouveau règlement apportera aussi des ressources financières à l'Office du Tourisme de l'ordre de 60'000.— CHF. C'est un montant qui permettra de réaliser des projets un peu plus ambitieux comme Anniviers Liberty ou la participation aux frais d'un bus navette reliant Vercorin au Val d'Anniviers.

En conclusion, je tiens à remercier les membres de la commission communale pour leur active participation à l'élaboration du projet de ce nouveau règlement de la TPT pour la commune de Chalais.

Olivier Hugo, conseiller communal

TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE RÈGLEMENT

Vu les articles 27 à 31 de la loi cantonale sur le tourisme du 9 février 1996, la commune de Chalais.

Arrêté

Art. 1 Principe

La commune prélève chaque année une taxe de promotion touristique auprès des bénéficiaires du tourisme local. Pour les logeurs, cette taxe remplace la taxe d'hébergement.

Art. 2 Assujettissement

- ¹ Sont assujettis à la taxe les bénéficiaires du tourisme, c'est-à-dire les personnes morales et les personnes physiques ayant une activité indépendante dans toutes les branches qui, directement ou indirectement, tirent profit du tourisme. Il y a profit indirect lorsqu'une entreprise ou un indépendant vend ses services ou ses produits à une entreprise ou à un indépendant qui vend les siens directement aux touristes.
- ² Si l'activité est accessoire, elle est taxée de la même manière.
- ³ Si l'assujetti exerce plusieurs activités dans des secteurs économiques différents, il est redevable de la taxe de base pour chacune d'elle. L'application du coefficient de mobilité touristique est basée sur la plus élevée des branches pratiquées, à moins que l'assujetti fournisse les données spécifiques permettant une application différenciée de ces critères. Si l'assujetti ne tient qu'une seule comptabilité pour ses différents secteurs économiques, la taxe sera calculée par rapport à l'activité prépondérante.
- ⁴ La taxe s'applique aux bénéficiaires qui sont soumis sans restriction ou de manière limitée aux impôts communaux en vertu de leur situation personnelle ou économique (articles 2, 3, 73 et 74 de la loi fiscale cantonale). Sont donc notamment assujettis les entreprises ayant leur siège social en dehors de la commune mais qui ont sur place un établissement stable pour leurs activités locales (article 3 alinéa 2, article 74 alinéa 3, de la loi fiscale) et les loueurs de chalets et appartements de vacances qui habitent à l'extérieur de la commune.
- ⁵ L'assujettissement commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Art. 3 Exonération

Sont exonérés de la taxe:

- ¹ les personnes exonérées de l'impôt au sens de l'article 79 de la loi fiscale cantonale
- ² les activités agricoles et forestières, liées directement à l'exploitation et l'entretien du sol
- ³ les personnes physiques ayant une activité lucrative dépendante

Art. 4 Affectation

Le produit de la taxe est affecté à la promotion touristique selon l'art. 30 de la loi valaisanne sur le tourisme du 9 février 1996.

Art. 5 Base de calcul

- ¹ La taxe annuelle est constituée d'une taxe de base et d'un montant complémentaire.
- ² La taxe de base, calculée en fonction du lien de l'assujetti avec le tourisme, se monte à:

1 Taxe de base

8'000.- CHF

Remontées mécaniques

2 Taxe de base

1'200.- CHF

Les entreprises dépendantes du tourisme, dont: Agences immobilières et de location, apparthôtels, écoles de ski, école de parapente, logements de groupe, hôtels, promoteurs immobiliers*1), magasins de sports, boulangeries, boucheries, magasins d'alimentation, cafés, restaurants, discothèques, téléphériques, fast-food ambulants*2), salons de jeux.

3 Taxe de base

500.- CHF

Les entreprises concernées par le tourisme:

Groupe A:

Blanchisseries, boutiques d'habillement, drogueries, fitness, kiosques, librairies, magasins de chaussures, magasins de jouets, magasins de meubles et d'antiquités, magasins radios TV, pharmacies, quincailleries, garages, stations service, location de voitures, banques, coiffeurs, instituts de beauté, médecins, dentistes, entreprises de nettoyage, opticiens, photographes, télécommunications, thérapeutes et physiothérapeutes, traiteurs, commerces de vins, agro-tourisme.

TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE - RÈGLEMENT

3 Taxe de base

300.- CHF

Groupe B:

Entreprises d'appareillage et chauffage sanitaire, architectes, ascenseurs, bureaux techniques, carreleurs, révisions de citernes, entreprises de maçonnerie et génie civil, électricité, fabrications diverses, fiduciaires, gérances d'immeubles, assurances, avocats, notaires, imprimeries, professeurs de sport, matériels d'incendie, ingénieurs, matériels de construction, menuiseries-charpentes, paysagistes, peintres, plâtreries, entreprises de polissage, publicité, ramoneurs, scieries, entreprises de serrurerie, peintres en lettres, poseurs de sols, stores, entreprises de terrassement, TV par câble, vitreries, entreprise de transport de personnes et de matériaux.

4 Taxe de base

200.- CHF

Les entreprises peu concernées par le tourisme, dont:

Sociétés hydroélectriques, carrosseries, couture, fournitures de pierres, entreprises d'informatique, stations de lavage, produits et matériel industriels, surveillance et sécurité, taxidermistes.

- *1) Est réputé promoteur, tout assujetti qui construit pour vendre, sans avoir occupé personnellement le logement en question pendant 5 ans au moins.
- *2) Les fast-foods ambulants sont assujettis uniquement si la société a son siège dans la commune ou si la personne physique y a son domicile.
- ³ Toute entité commerciale dont l'activité ne s'étend que sur une période de moins de 5 mois par année n'est astreinte qu'à une demi-taxe de base.
- ⁴ Le montant complémentaire, qui prend en considération la puissance économique de l'assujetti, s'élève à 5‰ du revenu d'indépendant ou le bénéfice de la personne morale.
- ⁵ Le montant total est pondéré par un coefficient de mobilité touristique fixé à:
- a. 1,0 pour les catégories 1, 2 et 3 groupe B du tableau des catégories de taxes de base ainsi que pour les assujettis de la catégorie 3 groupe A et 4 situés dans la zone touristique définie dans le cadre de l'application de la taxe de séjour.
- b. 0,33 pour les assujettis de la catégorie 3 groupe A et 4 situés dans le reste du territoire communal.

⁶ Par contre, dans le cas où l'activité indépendante est accessoire et qu'elle génère un revenu d'indépendant inférieur ou égal à 5'000.— CHF, selon le dernier procès-verbal de taxation en force, seule une taxe minimale de 60.— CHF sera appliquée. Cette disposition est appliquée pour toute personne physique domiciliée sur le territoire communal ou une société ayant son siège social sur le territoire communal.

Art. 6 Chalets, appartements et chambres d'hôte

¹ Un forfait annuel et par logement est perçu auprès de tous les propriétaires de chalets, appartements, chambres et camping, qui sont situés à Vercorin, qui louent leur bien.

CHF 60	pour un studio 1 pièce ou chambre
CHF 100	pour 2 pièces ou chambres
CHF 140	pour 3 pièces ou chambres
CHF 180	pour 4 pièces ou chambres
CHF 220	pour 5 pièces ou chambres
CHF 260	pour 6 pièces ou chambres
CHF 300	pour 7 pièces ou chambres

Les 1/2 pièces de logements sont arrondies à l'unité inférieure. Le logement chez l'habitant (chambre d'hôte) est taxé par chambre sur la même base.

Art. 7 Indexation

¹ Les montants des taxes de base et des forfaits sont indexés au coût de la vie lorsque l'indice suisse des prix à la consommation augmente de 10 points. L'indice de référence est celui déterminé le jour de la mise en vigueur du présent règlement.

Art. 8 Processus de taxation

- ¹ Les bases de perception de la taxe de promotion touristique sont les données fiscales ordinaires.
- ² Les assujettis ont l'obligation de faire connaître à la commune les données fiscales nécessaires à la taxation.
- ³ Toutes les taxations se font en principe annuellement. Le Conseil communal ou l'organe chargé de la promotion touristique, en cas de délégation, déterminera chaque année la date de leur échéance.

TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE - RÈGLEMENT

Art. 9 Perception

- ¹ Les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent leur notification.
- ² La commune peut déléguer l'encaissement de la taxe à la société de développement.
- ³ Si l'assujettissement intervient ou s'interrompt en cours d'année la taxe est calculée prorata temporis.

Art. 10 Taxation d'office et mise en demeure

- ¹ Les assujettis qui, malgré sommation, présentent des déclarations incomplètes ou qui ne concordent visiblement pas avec les faits, font l'objet d'une taxation d'office. Les frais effectifs lui seront alors facturés.
- ² En cas de paiement tardif, l'intérêt moratoire légal est compté à partir de la date d'échéance du paiement. Les frais de sommation peuvent être reportés dans les frais de décision.

Art. 11 Prescription

La perception de la taxe est prescrite à compter de 5 ans après la notification. La prescription est interrompue lors de chaque réclamation.

Art. 12 Obligation d'information

Les assujettis à la taxe doivent donner à l'organe communal de taxation, sur demande, les informations nécessaires au calcul ou à la vérification de la taxe et lui permettre de consulter leurs livres de compte et autres documents.

Art. 13 Protection des données

Toutes les données qui servent au calcul de la taxe sont protégées par le secret de fonction et par la loi fédérale sur la protection des données.

Art. 14 Versement

- ¹ Le produit de la taxe de promotion touristique est entièrement versé à la société de développement sous déduction des frais d'encaissement.
- La société de développement peut provisionner le 40% de la taxe au maximum et pour une durée de 5 ans au plus.

Art. 15 Surveillance

La société de développement est placée sous la surveillance de la commune en ce qui concerne l'affectation des fonds encaissés. Elle présente, sur demande, un compte rendu de cette affectation. La commune peut lui donner des directives et lui retirer des compétences en cas d'action contraire au présent règlement.

Art. 16 Voies de recours

- ¹ Les réclamations éventuelles doivent parvenir à l'administration communale au plus tard 30 jours après notification. Le Conseil communal statue sur les réclamations.
- ² Toute décision prise par le Conseil communal peut faire l'objet d'un recours dans les trente jours auprès du Conseil d'Etat.
- ³ Pour le surplus sont applicables les dispositions de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives.

Art. 17 Amendes

- ¹ Celui qui, volontairement ou par négligence ne fournit pas les données nécessaires à la taxation ou ne s'acquitte pas de la taxe dans les délais impartis, est passible d'une amende de 500.— CHF à 5'000.— CHF.
- ² Celui qui, volontairement ou par négligence, fournit de fausses données modifiant ainsi en partie ou totalement la taxation, ou cherchant à s'en soustraire, est passible d'une amende.
- ³ Les personnes morales peuvent être amendées au même titre que les personnes physiques.
- ⁴ L'autorité cantonale compétente prononce l'amende. L'appel contre les décisions de l'autorité cantonale suit les règles du Code de procédure pénale.
- ⁵ Le paiement d'une amende ne dispense pas du versement des taxes éludées.

Art. 18 Entrée en vigueur

¹ Le présent règlement entre en vigueur dès homologation par le Conseil d'Etat.

CONSTRUCTION ET TOURISME

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE L'INITIATIVE WEBER?

Pendant la moitié de l'année courante, nombreux sont les dossiers de construction de résidences principales (R1) soumis à l'enquête qui ont fait l'objet d'un recours d'Helvetia Nostra.

Les communes font dorénavant signer un nouveau formulaire officiel aux requérants de R1 et le joignent à la demande d'autorisation. En outre, la mention R1 est inscrite dans l'annonce de mise à l'enquête du bulletin officiel. Dès lors, ces mises à l'enquête ne devraient plus être entachées par des oppositions injustifiées qui font perdre du temps et de l'argent aux futurs propriétaires.

D'autres part, tout les propriétaires de R1 dont l'autorisation de bâtir a été octroyée après la votation du 11 mars 2012 doivent demander à la commune, si ce n'est déjà fait, de faire enregistrer la mention R1 auprès du registre foncier.

LES EFFETS COLLATÉRAUX DE L'ORDONNANCE TRANSITOIRE

Nous attendons impatiemment la loi d'application de la Lex Weber. En effet, l'ordonnance transitoire est non seulement laconique, mais son flou juridique nous oblige à bloquer nombre de demandes de rénovation de résidences secondaires. Selon l'ordonnance, la surface habitable des résidences secondaires (R2) ne doit plus augmenter, pas même de quelques m2. Nous n'avons malheureusement pas la liberté de faire une quelconque exception.

Espérons que la future loi d'application sera plus souple. Aux dernières nouvelle, cela devrait être le cas.

WWW.VERCORIN.CH FAIT PEAU NEUVE

Les médias se font papiers et de plus en plus électroniques. Les frontières disparaissent au profit d'un monde globalisé.

Un village touristique comme Vercorin est bien petit pour affronter ce monde seul. Aussi s'est-il associé, il y a quelques années déjà, à d'autres localités pour former ce que l'on appelle une destination: Sierre-Anniviers.

La destination Sierre-Anniviers est active au-delà des frontières du canton pour assurer une présence forte de ses partenaires que sont Sierre, Salquenen, Anniviers et Vercorin. Cette association était notamment présente cette année à Europa Park pendant le mois valaisan, ainsi que dans plusieurs salons réservés aux professionnels du voyage, agences et «tour operators».

Les autoroutes de l'information et les réseaux sociaux sont devenus des forces marketing incontournables. Consciente de l'importance de ces nouveaux moyens de communication, l'association a engagé cet automne un professionnel des réseaux sociaux (Facebook, Twitter...), chargé de gérer la communication en temps réel avec les internautes.

Le site internet de Vercorin et celui d'Anniviers ont en outre fusionné. www.vercorin.ch redirige maintenant sur www.valdanniviers.ch. Il s'agit d'un tout nouveau site dont le design moderne et attrayant facilite la recherche d'informations. Tous les liens vers les réseaux sociaux y sont présents et intimement liés.

Je vous invite à vous laisser surprendre, à redécouvrir cette magnifique région qui est la nôtre dès maintenant, en surfant sur ce nouveau site.

Enfin, les iPhones et autres smartphones Android ne sont pas en reste. Une toute nouvelle application gratuite a vu le jour: Sierre Anniviers. Tous les bons plans, logements, restaurants, horaires, bref, tout ce dont on peut avoir besoin y est rassemblé. Faites-vous un petit cadeau avant les fêtes!

A ce sujet, je vous souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année, et vous adresse tous mes meilleurs voeux pour l'année 2014.

Pascal Veillon, conseiller

CORPS DES SAPEURS POMPIERS DU VALLON

L'année 2013 restera fortement marquée par mon entrée dans la grande famille CSP du Vallon car pour la première fois de son histoire, une conseillère se retrouve à sa présidence.

C'est avec plaisir que j'ai revêtu l'uniforme bleu bien caractéristique des pompiers pour les deux exercices annuels, celui du printemps à Grône et celui d'automne à St-Léonard.

Durant cette année, notre CSP du Vallon est intervenu à plusieurs reprises dans les différentes communes de son territoire.

En effet, une vingtaine d'alarmes bleues ont été réparties de manière assez équilibrées entre les trois communes. Il s'agissait de détecteurs automatiques dans différents bâtiments publics, ainsi que des feux de broussailles ou autres ruptures de conduites. On dénombre aussi cinq alarmes jaunes déclenchées à l'occasion de feux de cheminée ou d'accidents de la circulation et trois alarmes rouges ont mobilisé les sapeurs de Grône et de Chalais.

Lors de ces nombreux engagements, je n'ai pu que constater l'excellent degré de préparation de toute la compagnie, ainsi que la très bonne collaboration entre les détachements. Ils ont également œuvré pour les collectivités de nos villages en assurant la sécurité de diverses manifestations.

Toutes ces tâches et tous ces bons résultats obtenus demandent de la connaissance et de l'entraînement. Plus de 700 heures de cours suivis ont permis de mener à bien toutes ces missions. D'autre part, plus de 500 heures ont été effectuées pour la conduite des véhicules, l'obtention de permis C1, la protection respiratoire et la formation des spécialistes en terrain difficile.

Grâce à la promotion de la mission de sapeurs pompiers, nous pouvons nous réjouir de l'arrivée d'une dizaine de nouveaux sapeurs. Je me permets de relever que nous pouvons être fiers de compter dans nos rangs, deux sapeurs de sexe féminin.

Je pense que le corps des sapeurs pompiers du Vallon, grâce à l'engagement de tout son effectif et à l'appui des communes partenaires, a trouvé son rythme et je l'encourage à continuer dans cette direction.

Au nom de la commission intercommunale, je tiens à remercier le commandant, les commandants remplaçants, les chefs de détachement, les officiers et sous-officiers, ainsi que tous les sapeurs du CSP du Vallon pour tout le travail réalisé.

Cosette Produit, conseillère



SÉCURITÉ PUBLIQUE



TÂCHES DE LA POLICE MUNICIPALE DE SIERRE POUR NOTRE COMMUNE

La police de Sierre intervient sur les domaines de notre Commune pour tout acte ou comportement de nature à troubler la tranquillité et l'ordre publics ou à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens. Voici un petit récapitulatif:

La police intervient lors:

- d'alarme agression effraction feu technique
- d'intempéries de catastrophe
- d'accidents de circulation
- de conduite en état d'ivresse incapacité de conduire
- de bruit vacarme vandalisme bagarres – suspects – vols
- de violence domestique
- de travail au noir/service de l'emploi
- de recherche de personnes/disparition
- de problème de voisinage

La police effectue:

- des contrôles de suspects de véhicules d'identités
- des saisies de stupéfiants
- des constats requêtes enquêtes
- des contrôles de circulation LCR de signalisation routière/chantier – stationnement

- des contrôles de fermeture d'établissements publics
- des contrôles de la salubrité publique
- des contrôles des feux déchets en plein air
- des surveillances lors de patrouilles des locaux publics
- des cours d'éducation routière dans les écoles
- des contrôles de véhicules sans plaques d'immatriculation
- mise en fourrière de véhicule
- de prélèvements d'eau «réseaux/piscines»
- des constats et contrôles pour la protection des animaux
- de la prévention pour la protection de la jeunesse – assurance qualité Label Fiesta

La police veille à l'observation de la législation en général et au règlement de police de la Commune.

Elle est également à votre disposition pour tous les renseignements concernant la prévention, la sécurité ou tout autre problème.

Je remercie encore le commissaire de police de Sierre, Monsieur Thomas Zimmermann pour ces informations ainsi que ses collaborateurs pour leur travail.

Cosette Produit, conseillère

DÉPARTEMENT DES SERVICES PUBLICS

INTRODUCTION

Procéder à des investissements de l'ordre de plus de 1,5 MCHF par an et ce depuis de nombreuses années n'est pas retiré d'un chapeau. Il y a plusieurs raisons possibles à cet état de fait, soit nous vivons dans une commune riche avec des revenus extraordinaires (retour de concessions, péréquation importante, etc...) soit un accent particulier est mis sur les améliorations techniques et les projets concrets futurs. Priorité est donnée sur la deuxième variante, variante qui nous empêche d'être hypnotisés et qui nous donne un rôle entreprenant.

Si nous pouvons nous consacrer aux réflexions futures de notre communauté, c'est aussi grâce à des services organisés qui fonctionnent de manière optimale.

SI LOIN... ET POURTANT BIEN PRÉSENTE

La STEP de Granges est un de ces services organisés qui assoit l'assainissement des eaux usées

de notre commune entière, de la commune de Grône, de la commune de Lens, du village de Mase, du village de Granges et via Chalais une partie de la zone industrielle de Chippis. Plus de 2,8 Mio de m³ sont traités dont 900'000 m³ en provenance de Chalais. Ce volume représente le 50% des coûts relatifs à l'assainissement des eaux usées. Cette association intercommunale a investi, afin de maintenir ses installations opérationnelles, plus de 200'000.- CHF en 2013 et des travaux à hauteur de 610'000.- CHF sont planifiés en 2014. Outre les dispositions légales fédérales et cantonales à tenir, le processus de fonctionnement d'une STEP est particulier et fortement dépendant des éléments naturels.

Au point de vue organisation, deux collaborateurs à plein temps assurent un service permanent. Des synergies sont en place avec la STEP de Noës. Le comité, composé de délégués des communes partenaires, dirige la structure et propose à l'assemblée générale la vision de l'association.



> Œuvre réalisée par notre artiste, feu Serge Albasini, à l'entrée de la STEP

DÉPARTEMENT DES SERVICES PUBLICS



> Nouveau pont de raclage installé en novembre 2013

En fait, c'est une petite entreprise à gérer avec des employés, des budgets, des comptes, des investissements, des dispositions légales et aussi des problèmes à régler. L'énergie mise à conduire une telle entité est importante mais comme mentionné dans mon introduction, chaque organisation similaire doit assurer aux communes une prestation irréprochable qui va permettre de se concentrer vers des projets futuristes.



Avec 5 rencontres en 2012 et 6 en 2013, la commission des taxes communales ne s'est bel et bien pas évaporée mais tente de répondre aux objectifs fixés par le Conseil communal pour améliorer la structure de taxation actuelle. Autant la partie juridique n'a pas posé de problèmes particuliers, autant les critères à retenir freinent les réflexions.

Les catégories d'entreprise, les m³ SIA, le nombre de personnes, les m² et j'en passe sont des bases de travail et demandent considération. Notre objectif est de proposer une solution tenant compte de bons nombres d'éléments qui facilitent les saisies administratives et qui se rapprochent de la réalité d'utilisation des services publics. Nous allons présenter au Conseil communal 3 règlements distincts en relation aux 3 services publics normalement autofinancés. En fonction du choix effectué, un exercice financier en blanc va être réalisé. Je me retiens à vous donner des dates de mise en application et préfère en priorité ficeler l'ensemble du projet. Le fait de compter sur une commission consciente des enjeux et fortement motivées constitue une approche rassurante.

CONCLUSION

Me mettre à disposition des citoyennes et des citoyens a toujours été mon terrain de prédilection et je me sens d'autant capable à vous servir dans votre intérêt et dans le bien de notre intérêt. Acceptons toutefois que l'intérêt personnel peut quelquefois différer de l'intérêt de tous et c'est aussi de mon ressort de tenir compte d'une vision générale.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année édulcorée de neige!

Rudaz Cédric, vice-président

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LA COMMUNE DE CHALAIS



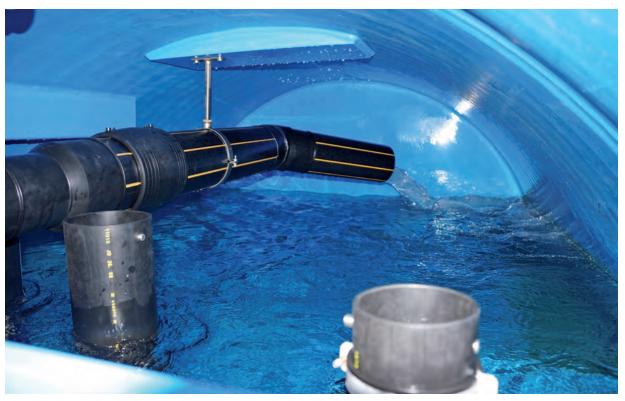
En collaboration avec les sociétés de la Télécabine et du Téléphérique, la commune a entrepris une démarche visant à dépolluer le paysage des panneaux d'information surchargés d'affiches et de communication en tout genre. En effet, si vous observez un peu vous vous rendrez compte que les panneaux de communication sont partout. Il y en a tellement que finalement, on ne les regarde plus et en finalité l'information qu'ils sont sensés communiquer n'est simplement pas vue.

Dès lors, nous allons tenter, ces prochaines années, d'éliminer les panneaux inutiles et de structurer ce moyen de communication afin de lui rendre son utilité et son efficacité. Pour ce faire, la commune va «signer» les panneaux officiels, afin que ceux-ci se différencient des publicités et qu'ils soient facilement identifiables par nos hôtes.

La première étape qui consistait à définir la «signature communale» est maintenant terminée. Cette signature figurera sur toutes les communications à caractère officiel et touristique, du papier à lettre aux indicateurs de sentiers thématiques, en passant par les piliers publics et les horaires du téléphérique.

Cette signature se veut moderne et dynamique, tout en rappelant l'armoirie communale qui demeure l'emblème officiel de notre commune ce Chalais.

> Alain Perruchoud, président



> L'eau potable; un long périple très surveillé, avant d'arriver à votre robinet...

MERCI AUX JEUNES SENIORS



> Chapeau et merci aux trois paires de frères, Francis et Marco Borgeat, Edmond et Francis Théodoloz, Roger et Jean-Louis Perruchoud et à leur guide Gérard Lamon. Une paire de frères et un jeune senior vont les rejoindre tout prochainement.

«Président, que peut-on faire pour la commune?»

Cela peut paraître surréaliste, mais la question m'a réellement été posée. Et, je dois vous l'avouer, je n'y étais tellement pas préparé que j'ai eu de la peine à y répondre spontanément. La question m'a été adressée par un groupe de jeunes seniors (AOC pour retraités très en forme), tellement en pleine forme, qu'ils ont décidé de consacrer quelques jours par année, pour le bien de la commune. Quelle belle, rare, heureuse et sympatique initiative!

Je les ai donc reçus, au bureau communal et après un échange fort intéressant qui fait partie des bons moments de la fonction, nous avons convenu de travaux qui ne se seraient certainement pas réalisés sans une aide bénévole. C'est donc sur les sentiers communaux, sous la houlette de Gérard Lamon, que ce petit groupe s'est mis à l'œuvre, un peu plus de cinq journées durant, pour le prix d'une simple raclette.

Ainsi, entre le 7 octobre et le 11 novembre, de la montagne à la plaine, ils ont déblayé, nettoyé et assaini le

sentier des Ziettes, au creux du Vouarnec, encombré par les travaux de la route du Ban, le sentier qui descend de Vercorin en direction du vallon de Crouja, le sentier du départ du Tour du Mont, versant Anniviers, le sentier qui longe le bisse de Briey et le sentier qui monte depuis la Réchy, vers la jetée du bisse de Riccard.

Un TOUT GRAND MERCI donc à cette charmante équipe, pour leur geste très apprécié en faveur de la collectivité, pour l'aide apportée à notre responsable de l'entretien des sentiers Gérard Lamon et leur contribution à l'amélioration de la qualité de notre offre touristique.

Alain Perruchoud, président

Avis aux jeunes seniors

L'AOC n'est pas fermée et c'est avec plaisir que vous serez accueillis dans l'équipe pour quelques nouvelles journées de travail et d'amitié en 2014.

AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES 2014

JANVIER

Jeudi 2 janvier	MBV	Contes d'hiver et de Noël
Lundi 6 janvier	PàM	Fête des Rois et galette géante
Samedi 25 janvier	SPC	Souper de soutien - Football-Club Chalais

FÉVRIER

Dimanche 2 février	PàM	Chandeleur
Samedi 15 février	SPC	Concert de l'Ensemble de Cuivres Valaisans
Dimanche 16 février	SPC	Manche championnat suisse - Unihockey
Lundi 24 février	Chapelle	Saint Mathias - Messe à 10 h 30 - Confrérie de la Chapelle de Réchy
Jeudi 27 février Vendredi 28 février	SPC	Carnaval - Chalais-Jeunesse + Société de Gymnastique

MARS

Samedi 1 ^{er} mars Dimanche 2 mars	SPC	Carnaval - Chalais-Jeunesse + Société de Gymnastique
Mardi 4 mars		Carnaval des enfants à Vercorin
Samedi 8 mars Dimanche 9 mars	SPC	FC Chalais - Tournoi Indoor 2014
Vendredi 14 mars	CdM	Course rando-nocturne «Vercorin-Crêt-du-Midi»

AVRIL

Samedi 12 avril	SPC	Concert annuel - Harmonie «L'Avenir»
Samedi 12 avril	CSV	Assemblée générale annuelle - Ski-Club Brentaz-Vercorin
Dimanche 20 avril	Lavioz	Fête de Pâques
Dimanche 20 avril	CdM	Fête de la fin de saison + concert
Lundi 21 avril	CdM	Challenge Virage Sports
Samedi 26 avril	SPC	Assemblée générale annuelle - Banque Raiffeisen Chalais-Vercorin

MAI

Vendredi 2 mai Samedi 3 mai Dimanche 4 mai	SPC	Week-end artisanal - Association du Jumelage
Dimanche 4 mai	Brigue	Fête cantonale de chant
Samedi 10 mai	SPC	15 ^e anniversaire - La Clé du Bonheur
Dimanche 11 mai	EC	Première communion
Samedi 17 mai	SPC	Concert annuel - Amicale des Accordéonistes
Dimanche 18 mai	Miège	Festival des musiques Sierre-Loèche
Samedi 24 mai	SPC	Concert annuel - Chanson de Vercorin
Dimanche 25 mai	ST	Assemblée générale annuelle - Ski-Club Vercorin-Chalais
Samedi 31 mai	Lens	Amicale du Rawyl - Harmonie «L'Avenir»

AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES 2014

JUIN

Dimanche 1er juin	EB	Slow up 2014
Samedi 7 juin	SPC	Audition Ecole de Musique - Harmonie «L'Avenir»
Dimanché 8 juin	EB	Assemblée générale annuelle - Volley Ball Club Chalais
Dimanche 8 juin	EV	Fête patronale Saint-Boniface Vercorin
Samedi 14 juin	SPC	Concert annuel - Chœur-mixte l'Espérance
Jeudi 19 juin	EC	Fête-Dieu - Procession à Réchy
Jeudi 19 juin	EB	Journée famille - Harmonie «L'Avenir»
Samedi 21 juin	CSV	Tournoi populaire - Unihockey

JUILLET

Samedi 5 juillet Samedi 12 juillet		Camp des Jeunes - Chalais-Jeunesse
Dimanche 13 juillet		Journée santé Nature - Vercorin Tourisme
Lundi 14 juillet Vendredi 25 juillet		Passeport-Vacances - Edelweiss Loisirs
Vendredi 25 juillet	EB	Passeport-Vacances - Fête finale - Edelweiss Loisirs
Samedi 26 juillet Dimanche 27 juillet	Vercorin	Verco-Jazz

AOÛT

Vendredi 1er août	PàM + Lavioz	Fête Nationale
Dimanche 3 août	PàM + Vercorin	Marché d'artisans créateurs - Vercorin Tourisme
Dimanche 3 août	Sigeroulaz	Camp de musique - Harmonie «L'Avenir»
Dimanche 10 août	Sigeroulaz	Camp de musique - Harmonie «L'Avenii»
Dimanche 10 août	CSV	Concert final du camp de musique - Harmonie «L'Avenir»
Vendredi 15 août	CdM	Fête de l'Assomption - Messe au Crêt-du-Midi à 11 h
Vendredi 15 août	EB	Tournois - Tennis Club Chalais
Samedi 23 août	LD 	Tournois - Terrins Club Charais
Vendredi 22 août	1	Fête au village à Réchy - Amicale des Accordéonistes
Samedi 23 août	! !	rete au village a Necriy - Arricale des Accordeoriistes

ABRÉVIATIONS

Centre scolaire Vercorin	CSV	Eglise Chalais	EC
Eglise Vercorin	EV	Maison bourgeoisiale Chalais	MBC
Chapelle de Saint Mathias à Réchy	Chapelle	Salle polyvalente Chalais	SPC
Creux-du-Lavioz	Lavioz	Salle polyvalente Vercorin	SPV
Maison bourgeoisiale Vercorin	MBV	Salle de chant Réchy	SCR
Parc à Moutons Vercorin	PàM	Place des Chevaliers	PLC
Espace Bozon	EB	Chapelle du Bouillet	Briey
Crêt-du-Midi	CdM	Stand de tir Réchy	Stand
Cabaret Edelweiss Chalais	Cabaret		

AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES 2014

SEPTEMBRE

Lundi 1 ^{er} septembre	CSV	Assemblée générale annuelle - Unihockey
Samedi 6 septembre	SPC	30° anniversaire - Amis du Vallon
Dimanche 7 septembre	JI C	30 alliliversalie - Alliis du Valloii
Samedi 13 septembre	CSV	Tournoi juniors - Unihockey
Dimanche 14 septembre	Briey	Fête patronale - Chapelle du Bouillet
Dimanche 21 septembre	EB	Assemblée générale annuelle - Parti Libéral-Radical

OCTOBRE

Samedi 4 octobre	SPC	Loto - Société de Gymnastique					
Mercredi 15 octobre	SPC	Assemblée générale annuelle - Société de Gymnastique					
Jeudi 16 octobre	MBC	Saint-Gall - Assemblée des Président-e-s des sociétés locales					
Dimanche 19 octobre	EC	Fête patronale - Saint-Gall					

NOVEMBRE

Samedi 1er novembre	SPC	Loto de la Toussaint - Choeur-mixte «L'Espérance»
Samedi 1 ^{er} novembre	EB + CSV+PàM	La Dérupe
Dimanche 23 novembre	SPC	Sainte Cécile - Organisation Harmonie «L'Avenir»
Samedi 29 novembre	SPC	Souper de soutien - Harmonie «L'Avenir»

DÉCEMBRE

Samedi 6 décembre		Fête de Saint-Nicolas - Chalais Jeunesse
Samedi 6 décembre	SPC	Fête de Sainte Barbe - Société «La Cible»
Samedi 13 décembre	SPC	Spectacle de Noël - Société de Gymnastique
Mercredi 24 décembre	EC	Crèche vivante - Chalais Jeunesse
Mercredi 24 décembre	PàM	Noël au village - Vercorin Tourisme
Vendredi 26 décembre	CSV	Loto - Ski-Club «Brentaz-Vercorin»
Samedi 27 décembre	CSV	Concert de fin d'année - Harmonie «L'Avenir»
Mercredi 31 décembre	SPC	Réveillon - Association du Jumelage

BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2014

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2014 prévoit des charges financières s'élevant à 11.6 MCHF pour des revenus financiers atteignant les 13.7 MCHF. Les charges sont donc couvertes par les revenus financiers et le budget affiche un bénéfice de 347'000 CHF. Quant à la marge d'autofinancement, elle atteint les 2.1 MCHF, somme qui permet de couvrir les amortissements ordinaires qui atteignent 1.7 MCHF.

Les postes qui varient le plus fortement sont les suivants:

122 – Chambre pupillaire - La chambre pupillaire intercommunale fonctionne maintenant depuis une année. Son coût, dû au changement de législation qui a exigé une professionnalisation partielle de la chambre, est élevé et le budget 2014 présente une nouvelle hausse d'environ 10'000 CHF.

140 – Police du feu - De nouveaux cours doivent être suivis par les pompiers et notamment par les porteurs d'appareils respiratoires. Cela implique une hausse des soldes et de facto, une hausse de

notre participation, au CSP du Vallon, d'environ 15'000 CHF.

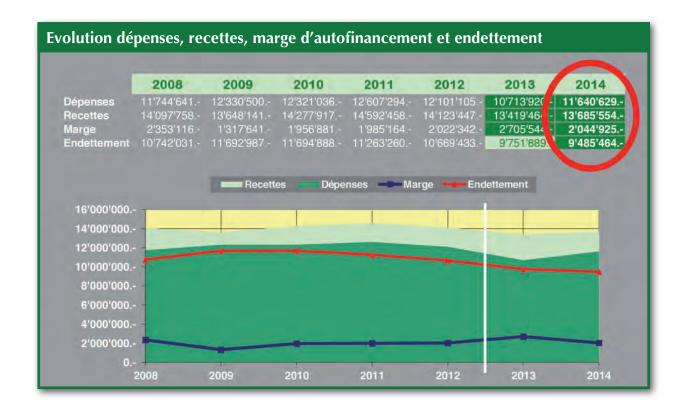
210 – Ecole primaire - Le supplément de 16'000 CHF provient de la finition des travaux de drainage du soubassement de l'école primaire de Chalais et divers travaux de réfection, notamment le changement de fenêtres prévu à l'Ecole de Vercorin.

220 – Ecoles spécialisées - La participation de la commune aux écoles spécialisées augmente de 12'000 CHF.

303 Sociétés locales - Le budget a à nouveau été augmenté de 17'000 CHF par le Conseil afin de soutenir encore mieux les sociétés et les manifestations locales.

309 – Autres tâches culturelles - Le changement des fenêtres du centre administratif de Vercorin est vraiment nécessaire d'où un budget prévu de 17'000 CHF.

330 Parcs publics et chemins pédestres - Le budget prévoit la construction d'un abribus à l'entrée de Vercorin, en face de la poste, pour un montant de 25'000 CHF.



BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2014

621 – Parkings et places de stationnement - Le nouveau parking payant de la télécabine de Vercorin sera opérationnel dès cet hiver. Les recettes seront encaissées par la Commune, soit un montant estimé de 30'000 CHF. En revanche, les coûts estimés, notamment pour l'aide au parcage et les frais d'entretien se montent à 22'000 CHF.

650 – Entreprises de trafic régional - Le Conseil a décidé de mettre en place des bus navettes à Vercorin, dès cet hiver. Ainsi la charge portée au budget se monte à 170'000 CHF.

750 – Correction des eaux - D'importants travaux supplémentaires, principalement dus aux intempéries, devront être effectués en 2014 par le triage forestier. Il s'agit notamment de travaux dans les vallons de Crouja et de Réchy, pour un coût de d'environ 35'000 CHF. Une grande partie de ces travaux sont subventionnés par l'Etat du Valais.

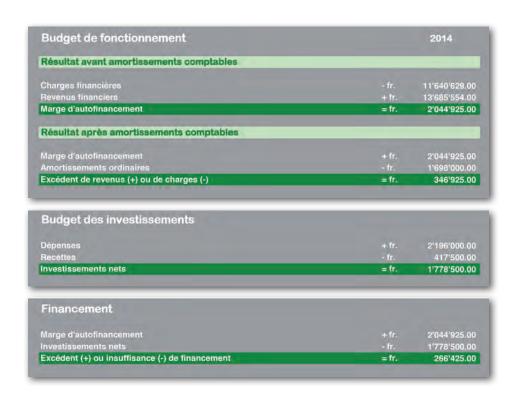
998 - Tâches non ventilées - Ce compte tient compte d'un amortissement du patrimoine financier de 300'000 CHF pour les actions de la Télécabine de Versorin SA et de 60'000 CHF pour le bâtiment La Postale.

Ce budget 2014 présente des chiffres réalistes et qui permettent d'entrevoir l'avenir sous de bons hospices. Les principaux ratios préconisés par l'Etat du Valais sont pratiquement tous dans le vert. Ainsi, il faut remarquer que notre degré d'autofinancement est noté «très bien», puisqu'il se situe à 115%. Autrement dit, les investissements sont totalement autofinancés.

La capacité d'autofinancement de la commune est située à 15.5%, ce qui est considéré comme «bien» sur l'échelle de l'Etat du Valais. Ainsi, la commune peut financer ses investissements et rembourser petit à petit sa dette.

L'endettement net par habitant est considéré comme «bas», ce qui est réjouissant car la tendance se montre positive également pour l'avenir. Le poids des intérêts ne pèse pas trop lourd dans notre budget.

Le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers suit une tendance baissière, ce qui permet de dire que la Commune peut faire face à ses engagements financiers et qu'elle ne vit pas au-dessus de ses moyens. La couverture des charges de notre commune est considérée comme bonne et nous permet de dire qu'il n'y a pas de déséquilibre entre les charges et les recettes de la Commune.



BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2014

	Budge	t 2014	Budge	t 2013	Comptes 2012		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Autorité générale	991'400.00	107'200.00	884'900.00	105'100.00	1'067'297.67	123'415.00	
Sécurité publique	642'450.00	166'500.00	606'050.00	166'500.00	705'309.14	162'972.55	
Enseignement et formation	2'830'600.00	152'650.00	2'714'430.00	111'450.00	2'628'402.69	186'036.60	
Culture, loisirs et culte	861'920.00	44'190.00	913'660.00	60'000.00	800'261.31	40'961.00	
Santé	207'592.00	-	211'665.00		163'508.20		
Prévoyance sociale	1'317'920.00	11'400.00	1'255'600.00	12'000.00	1'332'821.51	11'548.10	
Trafic	1'979'200.00	161'640.00	1'825'300.00	124'400.00	2'188'464.90	122'720.65	
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'976'325.00	2'228'000.00	2'806'925.00	2'178'000.00	3'410'749.09	2'372'080.00	
Economie publique, yc services industriels	423'944.00	420'956.00	424'744.00	362'956.00	495'783.25	486'539.50	
Finances et impôts	1'107'278.00	10'393'018.00	895'646.00	10'299'058.00	1'016'929.67	10'617'173.30	
Total des charges et des revenus	13'338'629.00	13'685'554.00	12'538'920.00	13'419'464.00	13'809'527.43	14'123'446.70	



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

		Budge	et 2014	Budge	et 2013	Compte	es 2012
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	991'400	107'200	884'900	105'100	1'067'298	123'415
012	Exécutif	150'700		155'000		150'068	
020	Administration des finances et contrib.	235'000		220'000		238'946	16'897
029	Administration générale, divers	505'700	107'200	479'900	105'100	578'283	106'517
098	Tâches non ventilées	100'000		30'000		100'000	
1	Sécurité publique	642'450	166'500	606'050	166'500	705'309	162'972
100	Cadastre	135'000	58'000	149'500	60'000	183'606	94'026
101	Justice divers		2'500		2'500		3'500
102	Police de l'habitant et étrangers	80'000	32'000	88'000	29'000	87'491	34'488
113	Corps de police locale	156'600	16'000	153'600	13'000	166'371	16'580
121	Tribunal de Sierre	9'150		9'150		9'137	
122	Chambre pupillaire	55'500		45'600		37'906	
140	Police du feu	77'200	50'000	71'200	50'000	77'715	2'749
150	Administration	5'000		5'000		5'000	
160	Protection civile	24'000	8'000	29'000	12'000	38'082	11'629
198	Tâches non ventilées	100'000		55'000		100'000	
2	Enseignement et formation	2'830'600	152'650	2'714'430	111'450	2'628'403	186'037
210	Ecole primaire	1'621'100	97'150	1'558'270	95'450	1'550'250	152'784
211	Ecole secondaire - Cycle d'orientation	820'600		790'120		833'072	23'560
220	Ecoles spécialisées	56'900		41'040		10'671	
239	Autres tâches formation professionnelle	111'000	55'500	32'000	16'000	111'780	9'692
298	Tâches non ventilées	221'000		293'000		122'630	
3	Culture, loisirs et culte	861'920	44'190	913'660	60'000	800'261	40'961
300	Bibliothèque	116'200	15'000	111'200	15'000	122'631	3'611
303	Sociétés locales	109'800		92'600		82'078	
309	Autres tâches culturelles	101'500	25'000	107'500	25'000	80'689	25'000
330	Parcs publics et chemins pédestres	120'100	1'590	97'800	5'000	82'246	2'850
340	Sports	129'400	2'600	180'700	15'000	154'724	9'500
390	Eglise catholique romaine	167'000		160'000		164'973	
391	Eglise réformée évangélique	17'920		13'860		17'920	
398	Tâches non ventilées	100'000		150'000		95'000	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

		Budge	t 2014	Budge	Budget 2013 Comp		mptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
4	Santé	207'592		211'665		163'508		
440	Centre médico-social régionnal	121'892		125'965		119'260		
460	Prophylaxie dentaire	85'700		85'700		44'248		
5	Prévoyance sociale	1'317'920	11'400	1'255'600	12'000	1'332'822	11'548	
500	Agence AVS	16'200	11'400	16'200	12'000	17'295	11'548	
520	Assurance maladie	348'750		325'000		330'265		
530	Prestations complémentaires AVS et Al	140'570		171'700		166'434		
540	Protection de la jeunesse			28'700				
541	Garderie d'enfants, crèches	295'000		254'000		315'267		
550	Handicapés	267'200		270'000		306'680		
580	Aide sociale individuelle	200'000		150'000		156'619		
582	Fonds cantonal pour l'emploi	50'200		40'000		40'262		
6	Trafic	1'979'200	161'640	1'825'300	124'400	2'188'465	122'721	
610	Routes cantonales	203'800		194'600		202'996		
620	Réseau des routes communales	726'500	15'800	650'300	1'400	897'531	1'241	
621	Parkings et places de stationnement	24'400	62'840	2'400	40'000	376	24'718	
622	Ateliers	63'500		30'000		84'782		
650	Entreprises de trafic régional	43'000		43'000		47'919		
651	Entreprises de trafic local	180'000		33'000		19'021		
698	Autres tâches relatives au trafic	738'000	83'000	872'000	83'000	935'840	96'762	
7	Protection et aménag. de l'environnement	2'976'325	2'228'000	2'806'925	2'178'000	3'410'749	2'372'080	
700	Approv. et alimentation en eau potable	776'225	750'000	945'725	750'000	938'096	753'848	
710	Assainissement des eaux usées	475'200	630'000	347'500	630'000	484'843	607'577	
711	Station d'épuration des eaux usées	285'000		285'000		337'905		
720	Traitement des déchets	742'800	710'000	548'600	710'000	662'895	684'073	
721	Usine d'incinération des déchets	195'000		195'000		195'422		
740	Cimetières, crématoires et columbariums	12'300	26'000	40'300	10'000	27'352	23'350	
750	Correction des eaux	65'000	22'000	20'000	8'000	38'294	27'682	
790	Aménagement du territoire	74'800	90'000	74'800	70'000	133'428	275'549	
792	Construction de logements	120'000		250'000		290'265		
798	Tâches non ventilées	230'000		100'000		302'250		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014

		Budget 2014		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique	423'944	420'956	424'744	362'956	495'783	486'540
800	Agriculture	35'500	30'956	44'300	32'956	86'702	81'655
801	Irrigation	4'500		4'000		7'987	
810	Sylviculture	8'000		1'500		8'386	
830	Société de développement	151'500	60'000	151'500	60'000	159'136	65'796
840	Industrie, artisanat et commerce	61'444		61'444		54'325	
860	Electricité	163'000	330'000	162'000	270'000	168'555	339'087
870	Exploitations artisanales					10'692	
9	Finances et impôts	1'107'278	10'393'018	895'646	10'299'058	1'016'930	10'617'173
900	Impôts personnes physiques	148'000	7'756'710	148'000	7'816'350	44'354	7'849'683
901	Impôts personnes morales	10'000	470'000	15'500	460'000	68'952	555'554
920	Péréquation financière		1'179'748		1'210'748		1'233'956
932	Parts à des recettes sans affectation		74'700		57'700		
940	Intérêts	515'278	613'620	528'146	603'620	521'778	824'340
942	Immeubles du patrimoine financier	24'000	115'640	4'000	35'640	4'542	35'640
943	Domaines		182'600		115'000		118'000
998	Tâches non ventilées	410'000		200'000		377'304	



> Les premiers locataires de La Postale pourront s'y établir dès le mois de mai 2014

BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2014

Budget des investissements

Le budget des investissements 2014 prévoit une dépense nette de 1.8 MCH, comme à l'accoutumée. Cette dépense est complètement absorbée par la marge d'autofinancement de 2.1 MCHF. Ainsi, 300'000 CHF seront consacrés à la diminution de la dette. Les dépenses brutes d'investissement s'élèvent à 2.2 MCHF pour des recettes de 400'000 CHF.

Les principaux travaux prévus pour 2014 concernent notamment des travaux d'amé-

lioration de la qualité de vie à l'entrée Ouest du village de Réchy et dans le quartier du Fuidjou, à Chalais, de sécurisation de l'alimentation en eau potable à la station de traitement des eaux des Planards, d'assainissement du réseau des eaux usées sur la route de Chippis, d'amélioration de l'infrastructure routière aux Harroz, d'aménagement du territoire par la poursuite du RPU des Harroz supérieurs et d'efficacité énergétique dans le domaine de l'éclairage public.

Compte des investissements par tâche	Budget 2014		
	Charges	Revenus	
Autorité générale	-	3.0	
Sécurité publique			
Enseignement et formation			
Culture, loisirs et culte	30'000.00	-	
Santé		-	
Prévoyance sociale		1000	
Trafic	1'851'000.00	317'500.00	
Protection et aménagement de			
l'environnement, yc eau, égouts, déchets	315'000.00	100'000.00	
Economie publique, yc services industriels			
Finances et impôts	-	-	
Total des dépenses et des recettes	2'196'000.00	417'500.00	
Excédent de dépenses	_	1'778'500.00	
Excédent de recettes	1,000		

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2014

tant du budget et Travaux	Dépenses	Recettes To	tal géné
etière, Chalais			
Réaménagement de la partie désaffectée	45'000		45
irage public			
Amélioration et mise en conformité de l'éclairage public	90'000		90
Participation de ProKilowatt		-52'000	-52
ée Ouest du village, Réchy			
Aménagement urbain (et réfection de la conduite d'eau claire)	290'000		290
ting du Fuidjou, Chalais			
Aménagement du parking communal	170'000		170
ards - Station de filtration			
Remplacement du système de crtl-cmde	220'000		220
embrement des Harroz-supérieurs, Chalais			
Construction du réseau routier, réalisation du réseau de canalisat			
industrielles (1ère étape)	251'000		251
Participation des tiers (1ère étape)		-125'500	-125
tes cantonales			
Participation communale à la réfection des routes cantonales	200'000		200
de Chippis, Chalais			
Remplacement de la conduite d'égout et assainissement du rése			
potable	150'000		150
forestière, Les Ziettes		1 / 2 / 2 / 2	
Participation de l'Etat du Valais	0001000	-140'000	-140
Réfection de la route	200'000		200
des Harroz, Chalais			
Réfection de la chaussée sur 300 m, récupération des eaux claire			0=0
remplacement de la conduite d'eau	350'000		350
tiers didactiques	accent		
Réalisation du réseau de sentiers "de Chalais aux chaletsen pa			00
par"	30'000		30
es des services publics		F0 000	
Raccordement au réseau d'eau		-50'000	-50
Raccordement au réseau d'égout		-50'000	-50
ains	000:000		000
Acquisition de terrains	200'000		200



> La suppression bienvenue de la station transformatrice dégage la vue sur le cœur et le clocher de l'ancienne église de Vercorin

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL

Conformément à la loi sur les communes, le Conseil communal tient à jour le plan financier quadriennal. Le budget prévisionnel de fonctionnement a été calculé en tenant compte de l'évolution des dépenses et des recettes depuis l'année 2004

jusqu'à ce jour. L'analyse, pour les années 2015 à 2018, permet de prévoir une progression moyenne des dépenses et des recettes de près de 3%. La marge d'autofinancement quant à elle se stabilise aux environs de 2.1 MCHF.

Le Conseil entend maintenir le niveau des investissements proche des 1.8 MCHF et réduire ainsi l'endettement net de près de 300 CHF par année.

	Budget prévisionnel				
	2015	2016	2017	2018	
Dépenses	11'972'000	12'295'000	12'609'000	12'913'000.	
Recettes	14'018'000	14'351'000	14'683'000	15'016'000.	
Marge	2'046'000	2'055'000	2'074'000	2'103'000.	
Endettement	9'240'000	8'984'000	8'710'000	8'407'000.	
Fortune	3'421'000	3'759'000	4'108'000	4'478'000.	
Invest. nets	1'800'000	1'800'000	1'800'000	1'800'000	





> L'entrée Est du village Réchy nouvellement aménagée

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22 3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11 Fax 027 459 11 00

> chalais@chalais.ch www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale des Etreys M. Michel VALIQUER

	Toute l'année	
Lundi	14 h à 17 h	
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Eté dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h	10 h à 12 h
	13 h à 15 h	

